



Naturalisation et doctorat avec un APS

Par **Nostalgia**, le **05/07/2020** à **20:00**

Bonjour,

Je suis en France depuis Septembre 2015 (ça fait presque 5 ans).

Je suis entrée en France comme étant étudiante et depuis j'ai obtenu un diplôme de master 1 (en 2016) et deux diplômes de master 2 différents (en 2018 et 2019) en informatique/systèmes embarqués. Pendant cette période, j'avais pas de revenus (étude financée par la famille) mais j'ai réalisé un stage de 6 mois en entreprise en 2018 et un autre de 6 mois dans un laboratoire de recherche en 2019 et deux job étudiants de 2 ou trois mois au sein des universités.

Actuellement, j'ai la carte de recherche d'emploi et de création d'entreprise valide jusqu'à fin de novembre 2020.

Mais j'ai voulu préparer une thèse et j'étais récemment contacter par les recruteurs d'une thèse et il est possible d'être choisie pour préparer leur thèse, mais mon titre de séjour actuel ne me permet pas.

Alors j'ai besoin de votre conseil, si je peux faire une demande de naturalisation avec ma situation actuelle tout en prenant la convention de la thèse comme ressources pour les années qui viennent ?

Ça m'évitera de retourner à mon pays d'origine, pendant cette période assez difficile, pour demander une nouvelle visa étudiant ou chercheur.

Merci pour tout conseil.

Cordialement